

- Organisation d'un enseignement spécialisé (théorique et pratique) dans les domaines des sciences du travail, de l'administration sociale et du service social, de la gestion des projets sociaux, de l'hygiène, de la santé et sécurité au travail.
- Organisation de cours préparatoires à l'Institut ou à distance au profit des agents du Ministère des Affaires Sociales et des organismes sous tutelle ; ainsi que tout autre ministère et autres institutions en vue de préparer leurs agents aux différents concours de promotion interne.
- Accomplissement de recherches dans les domaines des sciences du travail, de l'administration sociale, du service social, de la productivité et des salaires.
- Organisation de séminaires et de journées d'études ayant une relation avec les missions qui lui sont confiées.
- Organisation de stages au profit des étudiants étrangers dans le cadre des conventions de coopération avec les institutions universitaires étrangères.